

Projet de loi 29

Loi visant à protéger les consommateurs contre l'obsolescence programmée et à favoriser la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens

NOTES EXPLICATIVES Cette loi propose principalement des modifications à la Loi sur la protection du consommateur. À cet égard, la loi introduit une garantie légale de bon fonctionnement pour certains biens neufs d'usage courant. En ce qui concerne la garantie de bon fonctionnement des automobiles d'occasion, la loi met à jour les catégories de ces automobiles. La loi renforce la garantie légale de disponibilité des pièces de rechange et des services de réparation pour les biens de nature à nécessiter des travaux d'entretien en précisant que la disponibilité des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des biens doit également être garantie. Les commerçants ou les fabricants tenus par la garantie de disponibilité doivent mettre à disposition les pièces, les services de réparation et les informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des biens à un prix raisonnable ou, lorsque certaines informations sont accessibles sur un support technologique, gratuitement. La loi prévoit également qu'il doit être possible d'installer les pièces de rechange à l'aide d'outils couramment disponibles, sans causer de dommages irréversibles aux biens. De plus, les consommateurs ont le droit, dans certaines circonstances, de demander la réparation des biens qui le nécessitent.

Si vous avez besoin de composants** figurant sur la liste des pièces ou composants de votre serrure pendant la période de garantie initiale, veuillez contacter notre service client (support@alfredinc.com / 1-833-425-3733) en fournissant votre preuve d'achat datée et la liste des composants requis. Une fois votre produit validé, notre service client vous fournira les pièces de rechange nécessaires pour garantir son bon fonctionnement pendant la période de garantie.

Veuillez-vous référer à notre politique de garantie pour connaître les termes et conditions.

*** Les piles alcalines ne sont pas couvertes par la garantie, car elles sont fournies gratuitement et à titre gracieux uniquement. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final d'installer de nouvelles piles en cas de besoin. Veuillez respecter la réglementation locale et ne pas jeter les piles usagées avec les ordures ménagères.*